



## DÉCLARATION DE POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT

### APERÇU

Columbia Forest Products (« Columbia ») reconnaît l'importance des paysages forestiers intacts pour les nombreuses valeurs qu'ils procurent, notamment : l'eau potable, la régulation du climat, la beauté esthétique, la séquestration du carbone et des écosystèmes riches servant d'habitats fauniques. Columbia estime également que les forêts doivent être protégées afin de préserver la santé naturelle et la vitalité de nos communautés. Les forêts constituent une réserve de valeur renouvelable sur laquelle s'appuient les familles et les communautés dépendantes de la forêt, y compris les cultures autochtones qui entretiennent un lien unique avec les paysages forestiers.

Les employés-propriétaires de Columbia valorisent la forêt pour sa beauté naturelle et parce qu'elle constitue la source du matériau de construction le plus renouvelable qui soit : le bois. Columbia comprend également les enjeux environnementaux, sociaux et économiques liés à la gestion et à l'utilisation des terres forestières. En conséquence, Columbia reconnaît que des pratiques forestières durables et responsables sont essentielles pour répondre aux besoins des générations actuelles et futures et s'engage à appliquer des pratiques responsables de gestion forestière et d'approvisionnement dans l'ensemble de ses activités.

### ENGAGEMENT

Columbia s'engage à respecter les règles du commerce légal des produits dérivés du bois et n'achète ni n'utilise sciemment aucun produit dérivé du bois provenant de sources illégales.

Afin de concrétiser cet engagement, Columbia :

- Valide ses pratiques de gestion forestière conformément à des normes reconnues au moyen de certifications indépendantes délivrées par des tiers, en privilégiant, lorsque cela est possible, la certification du Forest Stewardship Council® (FSC). Le code de licence FSC de Columbia est FSC-C017500 ;
- Mène ses activités conformément à un programme interne de diligence raisonnable visant à réduire le risque d'introduction de bois illégal dans la chaîne d'approvisionnement et à éviter les fournisseurs impliqués dans des activités d'approvisionnement illégales ;
- Surveille et adapte ses pratiques de gestion forestière et d'approvisionnement afin de favoriser l'amélioration continue ;
- S'efforce de veiller à ce que les employés et les entrepreneurs de Columbia disposent des connaissances, compétences et expériences requises et qu'ils soient responsables et redevables de la mise en œuvre efficace de la présente politique.

## **STRATÉGIE — Mettre sur le marché une gestion forestière responsable**

Columbia reconnaît depuis longtemps le rôle essentiel des services écosystémiques forestiers et la nécessité de gérer les ressources forestières de façon responsable, de les développer dans la mesure du possible et de les préserver à long terme. Dans cette optique, Columbia a choisi en 1998 d'obtenir la certification FSC® Chaîne de traçabilité (Chain-of-Custody — COC).

Cette décision a permis à Columbia de proposer sur le marché des produits FSC Mix certifiée COC, soutenus par une chaîne de traçabilité vérifiée par un organisme tiers indépendant. Elle s'accompagne également d'un système d'étiquetage clair et accessible, offrant aux consommateurs une information transparente et fiable. Columbia a été la première entreprise de contreplaqué décoratif en bois franc et de placage à être certifiée selon les normes FSC COC par Rainforest Alliance.

En 2000, Columbia est également devenue l'une des premières entreprises membres d'une chambre économique du FSC aux États-Unis à se voir accorder un certificat collectif de gestion forestière.

Columbia encourage ses clients à valoriser la protection de la biodiversité et de l'intégrité des écosystèmes en achetant des panneaux Columbia portant l'écolabel FSC. L'achat de bois certifié FSC représente un appui aux principes et critères de gestion forestière responsable auxquels Columbia s'engage à se conformer dans le cadre de certifications de gestion forestière et de chaîne de contrôle (COC) indépendantes et vérifiées par des tiers. Columbia s'efforce d'offrir un pourcentage croissant de sa production certifiée FSC, option offerte sur demande au moment de la commande.

## **LA LOI LACEY ET L'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES DU FSC**

Adoptée en 1900, la loi américaine Lacey interdisait depuis plus de 100 ans le trafic de faune sauvage illégale. En 2008, le Congrès américain a élargi cette loi afin de sanctionner l'importation ou la possession de plantes et de leurs produits — y compris le bois et les produits du bois — obtenus en violation des lois ou règlements du pays d'origine.

Columbia a soutenu cette modification de la loi Lacey, laquelle a favorisé les initiatives d'organismes universitaires et d'organisations environnementales non gouvernementales visant à sensibiliser les partenaires de la chaîne d'approvisionnement à l'exercice d'une « diligence raisonnable » en matière d'approvisionnement en bois.

Columbia s'engage à respecter la légalité du commerce des produits du bois et à se conformer aux exigences de la loi Lacey. À cette fin, Columbia a mis en place un programme interne de diligence raisonnable visant notamment à s'assurer que ses fournisseurs respectent eux aussi le commerce légal du bois. Ce programme repose sur des normes reconnues par l'industrie et comprend, entre autres, l'évaluation des fournisseurs et le recours à des organismes de certification indépendants afin de vérifier et de certifier les pratiques d'approvisionnement de Columbia.

Les efforts de Columbia pour éviter l'utilisation de bois illégal sont renforcés par son régime de conformité FSC multi-sites et par les normes FSC relatives à la chaîne de traçabilité et au bois contrôlé. Columbia vise, lorsque cela est possible, la certification FSC pour l'ensemble de ses activités et collabore avec des groupes de parties prenantes du réseau FSC afin d'améliorer les pratiques de suivi du commerce légal du bois à l'échelle mondiale. Columbia accorde également une importance particulière à l'établissement et au maintien de relations de travail avec les communautés autochtones lorsque des terres publiques sont concernées.

## **SOURCES À ÉVITER**

En offrant des produits certifiés FSC et vérifiés selon des normes internes de diligence raisonnable, Columbia cherche à soutenir le développement d'une gestion forestière responsable à l'échelle mondiale.

Si Columbia découvre qu'un fournisseur s'est livré à des activités illégales ou inappropriées, elle cessera immédiatement tout achat auprès de ce fournisseur et exigera que des mesures correctives appropriées soient mises en œuvre et vérifiées avant d'envisager toute reprise des relations commerciales.

Columbia privilégie les fournisseurs qui respectent les normes du FSC. Le bois certifié FSC doit conserver une chaîne de contrôle (COC), c'est-à-dire une traçabilité documentée maintenue par chaque intervenant de la chaîne d'approvisionnement. La certification exige un suivi et des audits réguliers réalisés par un tiers indépendant afin de garantir que des systèmes rigoureux sont en place pour suivre les matériaux certifiés, contrôlés et non certifiés, permettant ainsi à Columbia de vérifier ses sources de bois dans le cadre de la Loi Lacey.

## **FORMATION ET RESPONSABILISATION**

Columbia s'efforce de promouvoir une culture d'approvisionnement responsable à tous les niveaux de l'organisation, du processus d'approvisionnement jusqu'à la haute direction.

À cette fin, tous les employés participant au processus d'approvisionnement reçoivent une formation spécifique sur le programme interne de diligence raisonnable de Columbia. Ce programme est évalué annuellement, et les résultats obtenus servent à améliorer le programme de manière continue.